



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF

**Administration fédérale des finances AFF**

Politique budgétaire, péréquation financière, statistique financière  
Section Péréquation financière

5 janvier 2010

---

## **Rapport complémentaire**

# **au rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédé- ration et les cantons – 2008-2011**

---

# Table des matières

<b>1.</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
1.1.	But du rapport complémentaire.....	5
1.2.	Synthèse et conclusions .....	5
<b>2.</b>	<b>Péréquation des ressources et compensation des charges en 2011.....</b>	<b>7</b>
2.1.	Contributions de base à la péréquation des ressources, à la compensation des charges et à la compensation des cas de rigueur .....	7
2.2.	Péréquation des ressources .....	7
2.3.	Compensation des charges .....	15
<b>3.</b>	<b>Exécution de la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges .....</b>	<b>19</b>
<b>4.</b>	<b>Volatilité des contributions destinées à la péréquation des ressources.....</b>	<b>20</b>
<b>5.</b>	<b>Réalisation des buts de la péréquation financière .....</b>	<b>24</b>
5.1.	Renforcement de l'autonomie financière des cantons .....	24
5.2.	Réduction des disparités en ce qui concerne la capacité financière .....	24
5.3.	Maintien de la compétitivité fiscale au niveau national et international .....	25
5.4.	Garantie d'une dotation minimale en ressources financières .....	28
5.5.	Compensation des charges excessives.....	29
5.6.	Garantie d'une compensation des charges équitable entre les cantons .....	30
<b>6.</b>	<b>Analyse de la phase de transition.....</b>	<b>30</b>
<b>7.</b>	<b>Effets anticipés de la RPT .....</b>	<b>31</b>
<b>8.</b>	<b>Compensation des cas de rigueur et limite maximale des charges.....</b>	<b>31</b>

Les figures et tableaux du présent rapport complémentaire proviennent du «rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons – 2008-2011» du 24 novembre 2010. Ils ont toutefois été complétés avec les données de l'année 2011.

## Table des illustrations

Figure 1	[ <i>Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: figure 2</i> ] Indice des ressources en 2011, niveau et variation entre 2008 et 2011 .....	11
Figure 2	[ <i>Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: figure 4</i> ] Variation moyenne des paiements compensatoires de 2008 à 2011 et variation moyenne des recettes fiscales.....	22
Figure 3	[ <i>Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: figure 5</i> ] Variation des RFS et des paiements par habitant en francs; cantons à fort potentiel de ressources; 2010-2011 .....	23
Figure 4	[ <i>Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: figure 6</i> ] Variation des RFS et des paiements par habitant en francs; cantons à faible potentiel de ressources; 2010-2011 .....	23
Figure 5	[ <i>Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: figure 7</i> ] Exploitation du potentiel fiscal par canton en % en 2011 .....	26
Figure 6	[ <i>Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: figure 8</i> ] Variation de l'exploitation fiscale en points de pourcentage de 2008 à 2011 .....	27
Figure 7	Indice des ressources avant et après la péréquation des ressources, 2011.....	28

## Table des tableaux

Tableau 1	[ <i>Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: figure 1</i> ] Evolution de la dotation des fonds de péréquation de 2008 à 2011 .....	7
Tableau 2	[ <i>Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 1</i> ] Evolution du potentiel de ressources entre 2008 et 2011 .....	8
Tableau 3	[ <i>Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 2</i> ] Evolution du potentiel de ressources en francs par habitant (2008-2011).....	9
Tableau 4	[ <i>Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 3</i> ] Evolution des indices des ressources entre 2008 et 2011.....	10
Tableau 5	[ <i>Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 4</i> ] Paiements compensatoires en francs par habitant (2008-2011) .....	12
Tableau 6	[ <i>Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 5</i> ] RFS par habitant (en francs) avant et après la péréquation des ressources et variation en % .....	13
Tableau 7	[ <i>Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 6</i> ] Indice des ressources avant / indice des RFS après péréquation et variation (2008-2011) .....	14

Tableau 8	[ <i>Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 7</i> ] Paiements compensatoires pour la CCG et la CCS (2008-2011) .....	16
Tableau 9	[ <i>Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 8</i> ] Total des paiements au titre de la compensation des charges et variations (2008-2011).....	17
Tableau 10	[ <i>Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 9</i> ] Paiements au titre de la compensation des charges par indicateur (en francs, 2011) .....	18
Tableau 11	[ <i>Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 14</i> ] Montants minimaux pour l'année 2011 .....	19
Tableau 12	[ <i>Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 15</i> ] Variation annuelle moyenne de l'indice des ressources et des paiements au titre de la péréquation des ressources de 2008 à 2011 .....	21
Tableau 13	[ <i>Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 17</i> ] Fourchette entre les valeurs extrêmes et écart-type de l'indice des recettes fiscales standardisées (RFS) avant et après la péréquation des ressources, 2008 à 2011 .....	24
Tableau 14	[ <i>Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 18</i> ] Variation moyenne en pourcentage de l'indice des recettes fiscales standardisées sous l'effet de la péréquation des ressources.....	24
Tableau 15	[ <i>Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 26</i> ] Effets de l'expertise Ecoplan sur la base des paiements compensatoires de 2011.....	29
Tableau 16	Simulation des effets d'une augmentation de la dotation de 112 millions de francs sur les paiements compensatoires en 2011 .....	31
Tableau 17	[ <i>Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 28</i> ] Evolution de l'indice des ressources des cantons ayant droit à la compensation des cas de rigueur, depuis 2004/2005.....	32
Tableau 18	[ <i>Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 29</i> ] Evolution des recettes fiscales standardisées par habitant des cantons ayant droit à la compensation des cas de rigueur, en 2011 par rapport à 2004/2005, avant et après la péréquation des ressources et la compensation des cas de rigueur.....	32
Tableau 19	[ <i>Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 30</i> ] Evolution hypothétique des recettes fiscales standardisées par habitant des cantons ayant droit à la compensation des cas de rigueur, en 2010 par rapport à 2004/2005, avant et après la péréquation des ressources et la compensation des cas de rigueur, en cas d'abandon de la compensation des cas de rigueur au cours de l'année 2011 .....	33
Tableau 20	[ <i>Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 31</i> ] Chiffres détaillés permettant d'évaluer un éventuel plafonnement des paiements compensatoires des cantons à fort potentiel de ressources, 2008 – 2011 .....	34

## **1. Introduction**

### **1.1. But du rapport complémentaire**

Le rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière expose, selon l'art. 18, al. 2, de la loi fédérale du 3 octobre 2003 sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC; RS 613.2), le degré de réalisation des buts de la péréquation financière durant la période quadriennale écoulée. En outre, il propose d'éventuelles mesures pour la période suivante. Comme faute de temps, le rapport sur l'évaluation de l'efficacité est adopté à chaque fois la dernière année de la période à analyser, il n'est pas possible d'y inclure toutes les années concernées. Lors de son élaboration, il manque en particulier les données relatives au dernier exercice de la période quadriennale. Quant aux données statistiques comme p. ex. la charge fiscale, les dernières années disponibles remontent encore plus loin dans bien des cas. Ainsi, le rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière – 2008-2011 comprend, dans une large mesure, des chiffres reflétant la péréquation financière des années 2008 à 2010. Mais pour que les Chambres fédérales disposent de bases décisionnelles exhaustives, le concept prévoit de le compléter, avant les délibérations parlementaires sur les dotations de la période quadriennale suivante, par un rapport complémentaire de l'Administration fédérale des finances (AFF).

De nature strictement technique, le rapport complémentaire ne renferme aucune recommandation supplémentaire ou opinion qui divergerait du rapport sur l'évaluation de l'efficacité. Il vise plutôt à compléter – dans la mesure du possible – les bases de données du rapport et à commenter, analyse à l'appui, les résultats qui s'en écarteraient. En ce sens, le rapport complémentaire représente avant tout une mise à jour du rapport sur l'évaluation de l'efficacité, à partir des données approuvées par le Conseil fédéral le 10 novembre 2010 pour les paiements compensatoires de l'année 2011.

### **1.2. Synthèse et conclusions**

Les données supplémentaires dépouillées ne livrent aucun fait essentiel qui serait absent du rapport sur l'évaluation de l'efficacité. En particulier, elles confirment les grandes tendances suivantes:

- *Disparités en matière de potentiel de ressources:*

L'année de référence 2011 se caractérise, au niveau de l'indice des ressources, par une hausse tant de l'écart-type que de la fourchette entre le canton au plus fort po-

tentiel de ressources et celui au plus faible potentiel de ressources. Avant de l'interpréter, il faut toutefois garder à l'esprit que les années de calcul sous-jacentes à l'année de référence 2011 (2005-07) reflètent toujours la situation d'avant le passage à la RPT. En outre, la crise financière et économique commençait seulement à se faire sentir, autrement dit on peut voir dans le creusement des disparités une conséquence prévisible de la bonne conjoncture. La péréquation des ressources a toutefois permis d'atténuer ces disparités, du moins en partie.

- *Maintien de la compétitivité fiscale*

L'indice 2011 d'exploitation du potentiel fiscal confirme la tendance générale à la baisse, au cours de la période sous revue, de l'exploitation fiscale du potentiel de ressources. En particulier, les cantons à fort potentiel de ressources sont parvenus à diminuer leur charge fiscale. Mais par analogie aux disparités en matière de potentiel de ressources, il convient de se rappeler que les années de calcul (2005-07) reflètent la situation d'avant le passage à la RPT.

- *Dotation minimale en ressources financières*

En 2011 à nouveau, seuls deux cantons se situent – de justesse – en dessous de la valeur-cible, à savoir qu'après la péréquation des ressources et la compensation des cas de rigueur, chaque canton affiche une dotation minimale en ressources propres par habitant de 85 % de la moyenne suisse. Mais à la différence de 2010, deux autres cantons (Fribourg et Glaris) n'atteignent la dotation minimale visée que grâce à la compensation des cas de rigueur. Autrement dit, le rapport sur l'évaluation de l'efficacité a constaté à juste titre que les contributions destinées à la péréquation des ressources au cours de la première période quadriennale se sont avérées adéquates pour garantir une dotation minimale en ressources financières.

- *Stabilité dans la compensation des charges*

Les charges excessives des cantons ne changent guère en 2011 non plus. Par conséquent, les paiements destinés à la compensation des charges restent stables.

- *Charge supportée par les cantons à fort potentiel de ressources*

Pour l'année de référence 2011 également, les paiements compensatoires (en francs par habitant) ont augmenté pour plusieurs cantons à fort potentiel de ressources. Mais les contributions exprimées en pourcentage du «surplus» de potentiel sont à nouveau en recul. D'où des paiements compensatoires moins élevés qu'en 2010, en proportion de la part du potentiel de ressources par habitant qui est supérieur à la moyenne suisse.

## 2. Péréquation des ressources et compensation des charges en 2011

### 2.1. Contributions de base à la péréquation des ressources, à la compensation des charges et à la compensation des cas de rigueur

En lieu et place d'une simple actualisation de la figure 1 publiée dans le rapport sur l'évaluation de l'efficacité, le tableau ci-dessous indique les dotations de la première période quadriennale.

Tableau 1 [Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: figure 1] Evolution de la dotation des fonds de péréquation de 2008 à 2011

en milliers de francs

	2008	2009	2010	2011
Péréquation des ressources	3'057'566	3'176'881	3'368'001	3'633'235
<i>verticale</i>	1'798'569	1'861'854	1'961'872	2'100'592
<i>horizontale</i>	1'258'998	1'315'027	1'406'130	1'532'643
Compensation des charges	682'216	702'000	694'980	704'710
CCS	341'108	351'000	347'490	352'355
CCG	341'108	351'000	347'490	352'355
Compensation des cas de rigueur	365'578	365'578	365'578	365'578
<b>Total</b>	<b>4'105'360</b>	<b>4'244'459</b>	<b>4'428'559</b>	<b>4'703'523</b>

La péréquation des ressources a ainsi enregistré, entre 2010 et 2011, une hausse de 7,9 %, tandis que le rapport entre les paiements des cantons à fort potentiel de ressources et la part de la Confédération grimpeait de 71,7 % à 73 %. Quant à la compensation des charges, la hausse est de 1,4 %, soit l'équivalent du renchérissement annuel en avril 2010. Enfin, la compensation des cas de rigueur restera inchangée jusqu'en 2015.

### 2.2. Péréquation des ressources

Le potentiel de ressources au niveau suisse a connu, entre 2010 et 2011, une progression beaucoup plus vigoureuse que les années précédentes. Si l'on s'en tient aux cantons forts, on constate qu'en 2011 à nouveau, il s'améliore davantage que dans le cas des cantons faibles. C'est notamment dû à Bâle-Campagne qui, pour la première fois, repasse en 2011 parmi les cantons à faible potentiel de ressources. Or au cours des années précédentes, ce canton avait toujours freiné, par son faible taux de croissance, la croissance des cantons à fort potentiel de ressources, ce qui n'est plus le cas désormais.

Le potentiel de ressources de Vaud, Schwyz, Obwald et Zoug s'est amélioré de plus de 10 % entre 2010 et 2011, comme déjà entre 2009 et 2010. Bâle-Ville connaît également cette année une croissance de cet ordre. Par contre, deux cantons forts (Zurich et Genève) enregistrent une croissance inférieure à la moyenne, sans doute parce que les premiers signes de la crise financière se sont fait sentir dans l'année de calcul 2007.

Tableau 2 [Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 1] Evolution du potentiel de ressources entre 2008 et 2011

année de calcul unité	Potentiel de ressources				Variation			
	2008 2003-04	2009 2003-05	2010 2004-06	2011 2005-07	2008-09 en %	2009-10 en %	2010-11 en %	2008-11 en %
	<i>en milliers de francs</i>							
Zurich	43'436'580	46'542'441	49'514'267	51'474'149	7.2%	6.4%	4.0%	18.5%
Berne	19'913'442	20'511'267	21'344'560	22'310'602	3.0%	4.1%	4.5%	12.0%
Lucerne	7'294'002	7'499'793	7'780'336	8'183'722	2.8%	3.7%	5.2%	12.2%
Uri	577'214	582'948	582'605	609'343	1.0%	-0.1%	4.6%	5.6%
Schwyz	4'487'075	4'672'835	5'144'160	5'966'373	4.1%	10.1%	16.0%	33.0%
Obwald	596'639	604'450	679'225	762'005	1.3%	12.4%	12.2%	27.7%
Nidwald	1'300'966	1'370'299	1'417'843	1'509'456	5.3%	3.5%	6.5%	16.0%
Glaris	716'271	729'373	746'235	766'378	1.8%	2.3%	2.7%	7.0%
Zoug	6'008'163	6'491'833	7'284'251	8'152'481	8.1%	12.2%	11.9%	35.7%
Fribourg	5'069'853	5'129'030	5'249'056	5'450'593	1.2%	2.3%	3.8%	7.5%
Soleure	5'043'117	5'197'748	5'527'793	5'839'141	3.1%	6.3%	5.6%	15.8%
Bâle-Ville	7'203'639	7'366'253	7'670'137	8'478'594	2.3%	4.1%	10.5%	17.7%
Bâle-Campagne	7'371'765	7'497'557	7'761'224	8'046'855	1.7%	3.5%	3.7%	9.2%
Schaffhouse	1'920'551	1'973'613	2'057'439	2'197'712	2.8%	4.2%	6.8%	14.4%
Appenzell Rh.-E	1'096'265	1'105'417	1'141'828	1'194'530	0.8%	3.3%	4.6%	9.0%
Appenzell Rh.-I	314'402	331'937	344'994	373'214	5.6%	3.9%	8.2%	18.7%
Saint-Gall	9'496'222	9'683'586	9'910'173	10'507'578	2.0%	2.3%	6.0%	10.7%
Grisons	4'203'691	4'289'217	4'405'376	4'535'964	2.0%	2.7%	3.0%	7.9%
Argovie	13'395'617	13'673'849	14'089'201	14'907'069	2.1%	3.0%	5.8%	11.3%
Thurgovie	4'623'625	4'735'611	4'979'390	5'314'285	2.4%	5.1%	6.7%	14.9%
Tessin	8'302'567	8'477'926	8'876'999	9'551'706	2.1%	4.7%	7.6%	15.0%
Vaud	18'518'690	18'439'738	20'542'759	24'833'704	-0.4%	11.4%	20.9%	34.1%
Valais	5'293'155	5'399'844	5'562'212	5'812'683	2.0%	3.0%	4.5%	9.8%
Neuchâtel	4'376'144	4'556'552	4'663'655	4'915'450	4.1%	2.4%	5.4%	12.3%
Genève	17'420'518	18'083'121	18'770'834	19'888'924	3.8%	3.8%	6.0%	14.2%
Jura	1'256'660	1'265'685	1'280'231	1'306'464	0.7%	1.1%	2.0%	4.0%
<b>Total</b>	<b>199'236'833</b>	<b>206'211'924</b>	<b>217'326'786</b>	<b>232'888'974</b>	<b>3.5%</b>	<b>5.4%</b>	<b>7.2%</b>	<b>16.9%</b>
<i>Croissance des cantons à fort potentiel de ressources</i>					4.5%	6.9%	*9.0%	*22.3%

\* sans BL

Parmi les cantons à faible potentiel de ressources, seuls Obwald et Soleure affichent une croissance un peu moins vigoureuse que l'année précédente, Obwald continuant toutefois de bénéficier d'un des plus forts taux de croissance.



Les fluctuations du potentiel de ressources par habitant livrent un résultat analogue (voir Tableau 3). Mais comme la croissance démographique joue également un rôle dans l'évolution de ce paramètre, le taux de croissance par habitant s'est encore davantage contracté, p. ex. dans le canton de Zurich, que pour le potentiel de ressources.

Tableau 3 [Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 2] Evolution du potentiel de ressources en francs par habitant (2008-2011)

unité	Potentiel de ressources par habitant				Variation							
	2008	2009	2010	2011	2008-09		2009-10		2010-11		2008-11	
	francs	francs	francs	francs	francs	%	francs	%	francs	%	francs	%
ZH	34'041	36'319	38'283	39'374	2'278	6.7%	1'965	5.4%	1'091	2.8%	5'333	15.7%
BE	20'740	21'337	22'141	23'077	597	2.9%	805	3.8%	936	4.2%	2'337	11.3%
LU	20'645	21'179	21'857	22'818	533	2.6%	678	3.2%	962	4.4%	2'173	10.5%
UR	16'609	16'790	16'807	17'632	181	1.1%	17	0.1%	825	4.9%	1'023	6.2%
SZ	33'379	34'582	37'655	43'178	1'203	3.6%	3'072	8.9%	5'523	14.7%	9'799	29.4%
OW	18'062	18'290	20'472	22'799	228	1.3%	2'182	11.9%	2'327	11.4%	4'737	26.2%
NW	33'736	35'372	36'290	38'365	1'636	4.8%	918	2.6%	2'075	5.7%	4'629	13.7%
GL	18'712	19'085	19'574	20'144	372	2.0%	489	2.6%	570	2.9%	1'432	7.7%
ZG	57'816	61'987	68'637	75'830	4'171	7.2%	6'650	10.7%	7'194	10.5%	18'014	31.2%
FR	20'261	20'356	20'526	20'980	95	0.5%	170	0.8%	454	2.2%	719	3.5%
SO	20'508	21'110	22'393	23'563	602	2.9%	1'283	6.1%	1'170	5.2%	3'055	14.9%
BS	37'748	38'621	40'242	44'574	872	2.3%	1'621	4.2%	4'333	10.8%	6'826	18.1%
BL	27'979	28'414	29'305	30'261	435	1.6%	891	3.1%	956	3.3%	2'282	8.2%
SH	25'894	26'616	27'726	29'559	722	2.8%	1'111	4.2%	1'833	6.6%	3'665	14.2%
AR	20'833	21'035	21'786	22'820	202	1.0%	751	3.6%	1'034	4.7%	1'987	9.5%
AI	21'424	22'460	23'101	24'796	1'036	4.8%	642	2.9%	1'694	7.3%	3'372	15.7%
SG	20'706	21'079	21'492	22'682	373	1.8%	413	2.0%	1'189	5.5%	1'976	9.5%
GR	21'962	22'413	23'010	23'682	451	2.1%	597	2.7%	671	2.9%	1'720	7.8%
AG	23'873	24'281	24'815	26'020	408	1.7%	534	2.2%	1'204	4.9%	2'146	9.0%
TG	19'912	20'341	21'252	22'515	429	2.2%	911	4.5%	1'263	5.9%	2'604	13.1%
TI	26'112	26'547	27'558	29'402	435	1.7%	1'010	3.8%	1'844	6.7%	3'289	12.6%
VD	28'383	28'103	30'948	37'008	-280	-1.0%	2'845	10.1%	6'060	19.6%	8'625	30.4%
VS	18'568	18'844	19'194	19'822	276	1.5%	350	1.9%	628	3.3%	1'254	6.8%
NE	25'983	27'009	27'577	28'996	1'026	4.0%	568	2.1%	1'419	5.1%	3'013	11.6%
GE	40'506	41'831	43'028	45'262	1'325	3.3%	1'197	2.9%	2'234	5.2%	4'756	11.7%
JU	18'506	18'640	18'844	19'198	134	0.7%	204	1.1%	354	1.9%	692	3.7%
CH	<b>26'817</b>	<b>27'667</b>	<b>28'960</b>	<b>30'809</b>	<b>850</b>	<b>3.2%</b>	<b>1'294</b>	<b>4.7%</b>	<b>1'849</b>	<b>6.4%</b>	<b>3'992</b>	<b>14.9%</b>

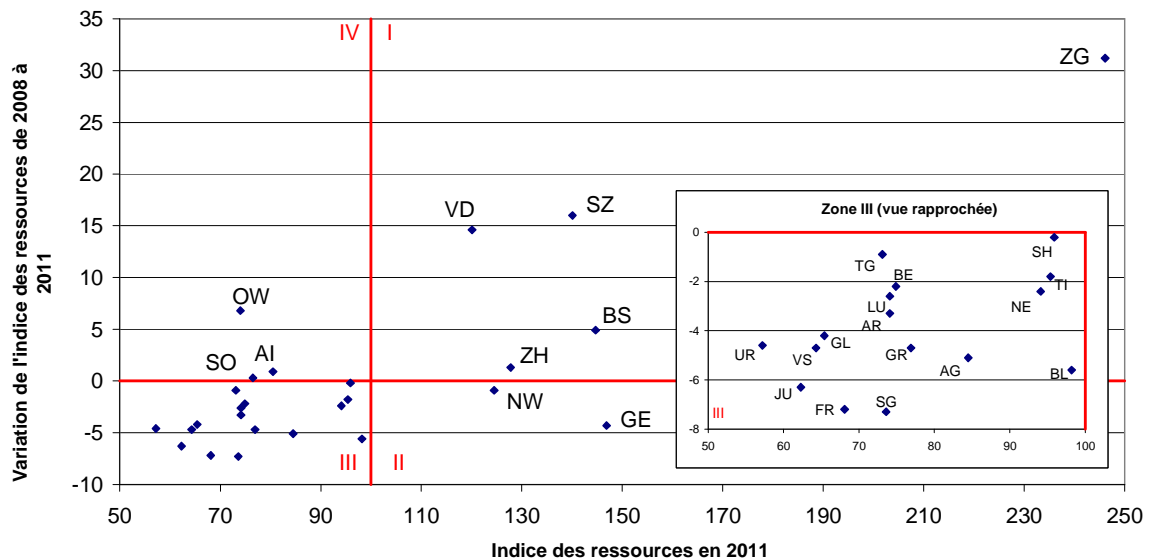
L'évolution des indices des ressources, dans le Tableau 4, est directement liée à la variation du potentiel de ressources par habitant rapporté à la moyenne suisse. Parmi les cantons à fort potentiel de ressources, Zurich et Genève subissent un recul en 2011, tandis que les indices des cantons de Vaud et Schwyz notamment progressent de plus de 10 points. Obwald est quasiment le seul canton à faible potentiel de ressources à voir son indice des ressources progresser entre 2010 et 2011. En outre, ce canton qui, au début de cette période quadriennale, figurait parmi les plus faibles se situe désormais en milieu de classement des cantons à faible potentiel de ressources.

Tableau 4 [Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 3] Evolution des indices des ressources entre 2008 et 2011

	Indice des ressources				Différence			
	2008	2009	2010	2011	2008-09	2009-10	2010-11	2008-11
Zurich	126.9	131.3	132.2	127.8	4.4	0.9	-4.4	0.9
Berne	77.3	77.1	76.5	74.9	-0.2	-0.6	-1.6	-2.4
Lucerne	77.0	76.5	75.5	74.1	-0.5	-1.0	-1.4	-2.9
Uri	61.9	60.7	58.0	57.2	-1.2	-2.7	-0.8	-4.7
Schwyz	124.5	125.0	130.0	140.1	0.5	5.0	10.1	15.6
Obwald	67.4	66.1	70.7	74.0	-1.3	4.6	3.3	6.6
Nidwald	125.8	127.8	125.3	124.5	2.0	-2.5	-0.8	-1.3
Glaris	69.8	69.0	67.6	65.4	-0.8	-1.4	-2.2	-4.4
Zoug	215.6	224.1	237.0	246.1	8.5	12.9	9.1	30.5
Fribourg	75.6	73.6	70.9	68.1	-2.0	-2.7	-2.8	-7.5
Soleure	76.5	76.3	77.3	76.5	-0.2	1.0	-0.8	0.0
Bâle-Ville	140.8	139.6	139.0	144.7	-1.2	-0.6	5.7	3.9
Bâle-Campagne	104.3	102.7	101.2	98.2	-1.6	-1.5	-3.0	-6.1
Schaffhouse	96.6	96.2	95.7	95.9	-0.4	-0.5	0.2	-0.7
Appenzell Rh.-E	77.7	76.0	75.2	74.1	-1.7	-0.8	-1.1	-3.6
Appenzell Rh.-I	79.9	81.2	79.8	80.5	1.3	-1.4	0.7	0.6
Saint-Gall	77.2	76.2	74.2	73.6	-1.0	-2.0	-0.6	-3.6
Grisons	81.9	81.0	79.5	76.9	-0.9	-1.5	-2.6	-5.0
Argovie	89.0	87.8	85.7	84.5	-1.2	-2.1	-1.2	-4.5
Thurgovie	74.3	73.5	73.4	73.1	-0.8	-0.1	-0.3	-1.2
Tessin	97.4	96.0	95.2	95.4	-1.4	-0.8	0.2	-2.0
Vaud	105.8	101.6	106.9	120.1	-4.2	5.3	13.2	14.3
Valais	69.2	68.1	66.3	64.3	-1.1	-1.8	-2.0	-4.9
Neuchâtel	96.9	97.6	95.2	94.1	0.7	-2.4	-1.1	-2.8
Genève	151.0	151.2	148.6	146.9	0.2	-2.6	-1.7	-4.1
Jura	69.0	67.4	65.1	62.3	-1.6	-2.3	-2.8	-6.7
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>

La Figure 1 met en regard le niveau de l'indice des ressources de 2011, d'une part, et sa variation dans les années 2008 à 2011, d'autre part. L'ajout des données de l'année 2011 n'aboutit pas à un résultat très différent de celui figurant dans le rapport sur l'évaluation de l'efficacité, les seules exceptions concernant BS (passage du secteur II au secteur I), BL (recul du secteur II au secteur III) et AI (passage du secteur III au secteur IV). Comme jusque-là, les cantons dont les indices ont le plus fortement progressé pendant cette période quadriennale ont tous un fort potentiel de ressources – à l'exception d'Obwald.

Figure 1 [Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: figure 2] Indice des ressources en 2011, niveau et variation entre 2008 et 2011



Les paiements compensatoires du Tableau 5 sont calculés sur la base des indices de ressources. Par conséquent, les plus grands changements apparaissent dans les cantons dont l'indice des ressources est sujet à de fortes variations. Parmi les cantons à fort potentiel de ressources, il s'agit de Zoug et Vaud. De tous les cantons à faible potentiel de ressources, Jura et Fribourg sont ceux qui bénéficient de la plus forte hausse de paiements compensatoires, tandis qu'Obwald enregistre la baisse la plus marquée.

Tableau 5 [Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 4] Paiements compensatoires en francs par habitant (2008-2011)

(+) charge pour le canton; (-) allègement pour le canton

unité	Paiements				Différence			Somme de la différence 2008-11
	2008	2009	2010	2011	2008-09	2009-10	2010-11	
	francs	francs	francs	francs	francs	francs	francs	francs
Zurich	398	462	478	421	65	15	-56	24
Berne	-812	-809	-817	-888	4	-8	-71	-75
Lucerne	-835	-842	-873	-935	-7	-31	-62	-100
Uri	-1'825	-1'899	-2'061	-2'131	-74	-162	-70	-306
Schwyz	361	369	445	608	8	76	163	247
Obwald	-1'437	-1'499	-1'161	-941	-62	338	221	497
Nidwald	380	411	375	371	31	-35	-4	-9
Glaris	-1'276	-1'309	-1'363	-1'503	-33	-54	-140	-227
Zoug	1'705	1'837	2'032	2'214	131	195	182	508
Fribourg	-915	-1'018	-1'148	-1'316	-102	-131	-167	-400
Soleure	-863	-859	-773	-797	4	86	-24	67
Bâle-Ville	593	584	578	677	-9	-6	99	85
Bâle-Campagne	61	39	18	-12	-22	-21	-30	-72
Schaffhouse	-48	-50	-55	-45	-2	-5	9	2
Appenzell Rh.-E	-796	-871	-890	-935	-75	-19	-44	-139
Appenzell Rh.-I	-677	-598	-642	-587	79	-44	55	90
Saint-Gall	-824	-865	-948	-964	-41	-83	-16	-141
Grisons	-575	-623	-657	-775	-48	-34	-118	-199
Argovie	-229	-263	-370	-402	-33	-108	-32	-173
Thurgovie	-992	-1'018	-995	-995	-25	22	1	-2
Tessin	-27	-54	-65	-55	-27	-11	10	-27
Vaud	84	22	102	305	-62	80	202	220
Valais	-1'309	-1'362	-1'451	-1'582	-53	-89	-131	-273
Neuchâtel	-40	-25	-65	-82	15	-40	-18	-43
Genève	761	759	721	711	-2	-38	-10	-51
Jura	-1'336	-1'416	-1'534	-1'730	-81	-118	-196	-395

Le Tableau 6 montre l'impact de la péréquation des ressources sur les recettes fiscales standardisées (RFS) par habitant. Comme il fallait s'y attendre Uri, soit le canton le plus

faible, est celui qui profite le plus. Ses RFS progressent de plus de 45 %. A l'opposé, la péréquation des ressources prive Zoug de 11 % de ses RFS. Les effets de la péréquation des ressources sont toutefois comparables aux années précédentes, pour ces cantons comme pour la plupart des autres cantons.

Tableau 6 [Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 5] RFS par habitant (en francs) avant et après la péréquation des ressources et variation en %

	2008			2009			2010			2011		
	RFS par habitant avant péréquation	RFS par habitant après péréquation	Variation avant et après péréquation	RFS par habitant avant péréquation	RFS par habitant après péréquation	Variation avant et après péréquation	RFS par habitant avant péréquation	RFS par habitant après péréquation	Variation avant et après péréquation	RFS par habitant avant péréquation	RFS par habitant après péréquation	Variation avant et après péréquation
ZH	9'506	9'109	-4.2%	9'955	9'492	-4.6%	10'339	9'861	-4.6%	10'442	10'020	-4.0%
BE	5'792	6'603	14.0%	5'848	6'654	13.8%	5'980	6'796	13.7%	6'120	7'008	14.5%
LU	5'765	6'593	14.4%	5'805	6'644	14.5%	5'903	6'776	14.8%	6'051	6'986	15.4%
UR	4'638	6'462	39.3%	4'602	6'491	41.1%	4'539	6'600	45.4%	4'676	6'807	45.6%
SZ	9'321	8'960	-3.9%	9'479	9'110	-3.9%	10'169	9'724	-4.4%	11'450	10'843	-5.3%
OW	5'044	6'473	28.3%	5'013	6'510	29.8%	5'529	6'690	21.0%	6'046	6'987	15.6%
NW	9'421	9'040	-4.0%	9'695	9'285	-4.2%	9'801	9'425	-3.8%	10'174	9'803	-3.6%
GL	5'226	6'493	24.3%	5'231	6'530	24.8%	5'286	6'649	25.8%	5'342	6'845	28.1%
ZG	16'146	14'439	-10.6%	16'990	15'157	-10.8%	18'536	16'504	-11.0%	20'110	17'896	-11.0%
FR	5'658	6'566	16.0%	5'579	6'588	18.1%	5'543	6'692	20.7%	5'564	6'879	23.6%
SO	5'727	6'583	14.9%	5'786	6'637	14.7%	6'048	6'821	12.8%	6'249	7'046	12.8%
BS	10'542	9'939	-5.7%	10'586	10'001	-5.5%	10'868	10'289	-5.3%	11'821	11'143	-5.7%
BL	7'814	7'750	-0.8%	7'788	7'748	-0.5%	7'914	7'896	-0.2%	8'025	8'037	0.1%
SH	7'231	7'273	0.6%	7'295	7'343	0.6%	7'488	7'542	0.7%	7'839	7'884	0.6%
AR	5'818	6'607	13.6%	5'766	6'633	15.1%	5'884	6'774	15.1%	6'052	6'986	15.4%
AI	5'983	6'653	11.2%	6'156	6'746	9.6%	6'239	6'881	10.3%	6'576	7'162	8.9%
SG	5'782	6'599	14.1%	5'778	6'634	14.8%	5'804	6'752	16.3%	6'015	6'979	16.0%
GR	6'133	6'702	9.3%	6'143	6'744	9.8%	6'214	6'871	10.6%	6'280	7'055	12.3%
AG	6'667	6'928	3.9%	6'655	6'954	4.5%	6'702	7'072	5.5%	6'900	7'303	5.8%
TG	5'561	6'545	17.7%	5'575	6'590	18.2%	5'739	6'735	17.3%	5'971	6'965	16.7%
TI	7'292	7'319	0.4%	7'276	7'328	0.7%	7'442	7'507	0.9%	7'797	7'852	0.7%
VD	7'926	7'840	-1.1%	7'703	7'679	-0.3%	8'358	8'255	-1.2%	9'814	9'510	-3.1%
VS	5'185	6'492	25.2%	5'165	6'524	26.3%	5'184	6'635	28.0%	5'256	6'839	30.1%
NE	7'256	7'292	0.5%	7'403	7'426	0.3%	7'448	7'512	0.9%	7'690	7'772	1.1%
GE	11'312	10'559	-6.7%	11'466	10'709	-6.6%	11'620	10'899	-6.2%	12'003	11'292	-5.9%
JU	5'168	6'488	25.6%	5'109	6'516	27.5%	5'089	6'623	30.2%	5'091	6'822	34.0%
CH	7'489	7'489		7'583	7'583		7'821	7'821		8'170		

Les trois cantons qui, l'année précédente, n'avaient pas atteint suite à la péréquation des ressources la valeur-cible de 85 points d'indice, à savoir Uri (83,3), le Jura (83,5) et le Valais (83,7), n'y parviennent pas non plus en 2011. Les cantons de Glaris (83,8) et Fribourg (84,2) sont désormais eux aussi en dessous de 85 points. Les chiffres détaillés figurent dans le Tableau 7.

Toutefois, la PFCC précise que lors de l'examen visant à mesurer si l'objectif de dotation minimale a été atteint, les prestations du fonds de compensation des cas de rigueur sont prises en considération. Il s'ensuit qu'en 2011 comme l'année précédente, seuls les cantons d'Uri et du Valais restent en deçà de 85 points d'indice, tandis que le Jura, Glaris et Fribourg dépassent cette valeur-cible grâce à la compensation des cas de rigueur.

Tableau 7 [Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 6] Indice des ressources avant / indice des RFS après péréquation et variation (2008-2011)

	2008			2009		
	Indice des ressources (IR) avant péréquation	Indice des RFS après péréquation	Différence IR - RFS après péréquation	Indice des ressources (IR) avant péréquation	Indice des RFS après péréquation	Différence IR - RFS après péréquation
ZH	126.9	121.6	-5.3	131.3	125.2	-6.1
BE	77.3	88.2	10.9	77.1	87.7	10.6
LU	77.0	88.0	11.0	76.5	87.6	11.1
UR	61.9	86.3	24.4	60.7	85.6	24.9
SZ	124.5	119.6	-4.9	125.0	120.1	-4.9
OW	67.4	86.4	19.0	66.1	85.8	19.7
NW	125.8	120.7	-5.1	127.8	122.4	-5.4
GL	69.8	86.7	16.9	69.0	86.1	17.1
ZG	215.6	192.8	-22.8	224.1	199.9	-24.2
FR	75.6	87.7	12.1	73.6	86.9	13.3
SO	76.5	87.9	11.4	76.3	87.5	11.2
BS	140.8	132.7	-8.1	139.6	131.9	-7.7
BL	104.3	103.5	-0.8	102.7	102.2	-0.5
SH	96.6	97.1	0.5	96.2	96.8	0.6
AR	77.7	88.2	10.5	76.0	87.5	11.5
AI	79.9	88.8	8.9	81.2	89.0	7.8
SG	77.2	88.1	10.9	76.2	87.5	11.3
GR	81.9	89.5	7.6	81.0	88.9	7.9
AG	89.0	92.5	3.5	87.8	91.7	3.9
TG	74.3	87.4	13.1	73.5	86.9	13.4
TI	97.4	97.7	0.3	96.0	96.6	0.6
VD	105.8	104.7	-1.1	101.6	101.3	-0.3
VS	69.2	86.7	17.5	68.1	86.0	17.9
NE	96.9	97.4	0.5	97.6	97.9	0.3
GE	151.0	141.0	-10.0	151.2	141.2	-10.0
JU	69.0	86.6	17.6	67.4	85.9	18.5
CH	100			100		
Minimum	61.9	86.3	24.4	60.7	85.6	24.9

	2010			2011		
	Indice des ressources (IR) avant péréquation	Indice des RFS après péréquation	Différence IR - RFS après péréquation	Indice des ressources (IR) avant péréquation	Indice des RFS après péréquation	Différence IR - RFS après péréquation
ZH	132.2	126.1	-6.1	127.8	122.6	-5.2
BE	76.5	86.9	10.4	74.9	85.8	10.9
LU	75.5	86.6	11.1	74.1	85.5	11.4
UR	58.0	84.4	26.4	57.2	83.3	26.1
SZ	130.0	124.3	-5.7	140.1	132.7	-7.4
OW	70.7	85.5	14.8	74.0	85.5	11.5
NW	125.3	120.5	-4.8	124.5	120.0	-4.5
GL	67.6	85.0	17.4	65.4	83.8	18.4
ZG	237.0	211.0	-26.0	246.1	219.0	-27.1
FR	70.9	85.6	14.7	68.1	84.2	16.1
SO	77.3	87.2	9.9	76.5	86.2	9.7
BS	139.0	131.6	-7.4	144.7	136.4	-8.3
BL	101.2	101.0	-0.2	98.2	98.4	0.2
SH	95.7	96.4	0.7	95.9	96.5	0.6
AR	75.2	86.6	11.4	74.1	85.5	11.4
AI	79.8	88.0	8.2	80.5	87.7	7.2
SG	74.2	86.3	12.1	73.6	85.4	11.8
GR	79.5	87.9	8.4	76.9	86.3	9.4
AG	85.7	90.4	4.7	84.5	89.4	4.9
TG	73.4	86.1	12.7	73.1	85.3	12.2
TI	95.2	96.0	0.8	95.4	96.1	0.7
VD	106.9	105.6	-1.3	120.1	116.4	-3.7
VS	66.3	84.8	18.5	64.3	83.7	19.4
NE	95.2	96.1	0.9	94.1	95.1	1.0
GE	148.6	139.4	-9.2	146.9	138.2	-8.7
JU	65.1	84.7	19.6	62.3	83.5	21.2
CH	100			100		
Minimum	58.0	84.4	26.4	57.2	83.3	26.1

Ainsi, l'analyse du chapitre 2.2 du rapport sur l'évaluation de l'efficacité reste valable même avec les données de l'année 2011.

### **2.3. Compensation des charges**

Les dotations de la compensation des charges progressent en 2011 de 1,4 % (variation de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) entre avril 2009 et avril 2010). Concrètement, 352,4 millions de francs à chaque fois iront à la compensation des charges dues à des facteurs géo-topographiques (CCG) ainsi qu'à la compensation des charges dues à des facteurs socio-démographiques (CCS). La diminution des montants en 2010 faisant suite au recul de l'IPC est ainsi compensée. La répartition exacte des moyens financiers par canton est indiquée dans le Tableau 8.

La méthode de calcul utilisée fait que les indicateurs de la CCG connaissent des variations minimales. Ainsi, les cantons bénéficiaires restent les mêmes qu'en 2010. De même, les contributions calculées par habitant demeurent quasiment inchangées.

Les indicateurs de la CCS fluctuent davantage que pour la CCG. Ceci explique qu'en 2011, le canton du Jura fasse à nouveau partie des bénéficiaires, tout en percevant une contribution minimale. Sinon, les contributions totales versées par habitant restent relativement stables par rapport à 2010.

Tableau 8 [Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 7] Paiements compensatoires pour la CCG et la CCS (2008-2011)

(+) charge pour le canton; (-) allègement pour le canton

	CCG							
	2008		2009		2010		2011	
	total	par habitant	total	par habitant	total	par habitant	total	par habitant
	en milliers fr.	en francs	en milliers fr.	en francs	en milliers fr.	en francs	en milliers fr.	en francs
ZH	0	0	0	0	0	0	0	0
BE	-23'439	-24	-24'214	-25	-24'118	-25	-24'614	-25
LU	-6'485	-18	-6'673	-19	-6'606	-18	-6'698	-18
UR	-10'549	-301	-10'867	-311	-10'757	-307	-10'903	-310
SZ	-5'886	-43	-6'045	-44	-5'970	-42	-6'038	-42
OW	-5'296	-159	-5'447	-161	-5'393	-159	-5'465	-159
NW	-1'437	-36	-1'480	-37	-1'469	-36	-1'491	-37
GL	-4'995	-131	-5'146	-135	-5'096	-133	-5'170	-135
ZG	0	0	0	0	0	0	0	0
FR	-11'679	-46	-11'957	-46	-11'784	-45	-11'914	-44
SO	0	0	0	0	0	0	0	0
BS	0	0	0	0	0	0	0	0
BL	0	0	0	0	0	0	0	0
SH	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	-17'102	-325	-17'601	-335	-17'425	-331	-17'673	-333
AI	-7'943	-522	-8'173	-534	-8'091	-523	-8'201	-527
SG	-1'929	-4	-1'985	-4	-1'965	-4	-2'002	-4
GR	-133'174	-709	-137'036	-729	-135'637	-719	-137'471	-722
AG	0	0	0	0	0	0	0	0
TG	-3'623	-15	-3'728	-16	-3'691	-15	-3'742	-15
TI	-13'373	-41	-13'740	-42	-13'593	-41	-13'785	-41
VD	0	0	0	0	0	0	0	0
VS	-67'907	-233	-69'838	-237	-69'090	-231	-69'999	-231
NE	-22'183	-132	-22'835	-135	-22'607	-133	-22'924	-134
GE	0	0	0	0	0	0	0	0
JU	-4'108	-59	-4'233	-61	-4'197	-60	-4'266	-61
<b>CH</b>	<b>-341'108</b>	<b>-46</b>	<b>-351'000</b>	<b>-47</b>	<b>-347'490</b>	<b>-46</b>	<b>-352'355</b>	<b>-46</b>

	CCS							
	2008		2009		2010		2011	
	total	par habitant	total	par habitant	total	par habitant	total	par habitant
	en milliers fr.	en francs	en milliers fr.	en francs	en milliers fr.	en francs	en milliers fr.	en francs
ZH	-93'087	-73	-87'529	-68	-86'111	-66	-80'457	-60
BE	-16'354	-17	-18'068	-19	-22'325	-23	-27'056	-28
LU	0	0	0	0	0	0	0	0
UR	0	0	0	0	0	0	0	0
SZ	0	0	0	0	0	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0	0	0
GL	-156	-4	0	0	0	0	0	0
ZG	0	0	0	0	0	0	0	0
FR	0	0	0	0	0	0	0	0
SO	0	0	0	0	0	0	0	0
BS	-47'162	-254	-48'453	-262	-46'270	-250	-47'125	-252
BL	0	0	0	0	0	0	0	0
SH	-3'186	-43	-2'639	-36	-2'375	-32	-2'702	-36
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0	0	0
SG	0	0	0	0	0	0	0	0
GR	0	0	0	0	0	0	0	0
AG	0	0	0	0	0	0	0	0
TG	0	0	0	0	0	0	0	0
TI	-17'966	-56	-17'702	-54	-19'232	-59	-20'555	-62
VD	-51'178	-78	-50'821	-77	-58'338	-87	-59'647	-87
VS	0	0	0	0	0	0	0	0
NE	-11'914	-71	-11'851	-70	-12'972	-76	-14'050	-82
GE	-100'104	-232	-113'938	-263	-99'867	-228	-100'505	-225
JU	0	0	0	0	0	0	-257	-4
<b>CH</b>	<b>-341'108</b>	<b>-46</b>	<b>-351'000</b>	<b>-47</b>	<b>-347'490</b>	<b>-46</b>	<b>-352'355</b>	<b>-46</b>



Tableau 9 [Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 8] Total des paiements au titre de la compensation des charges et variations (2008-2011)

(+) charge pour le canton; (-) allègement pour le canton

	Total (CCG + CCS)							
	2008		2009		2010		2011	
	total	par habitant	total	par habitant	total	par habitant	total	par habitant
	en milliers fr.	en francs	en milliers fr.	en francs	en milliers fr.	en francs	en milliers fr.	en francs
ZH	-93'087	-73	-87'529	-68	-86'111	-66	-80'457	-60
BE	-39'793	-41	-42'282	-44	-46'443	-48	-51'670	-53
LU	-6'485	-18	-6'673	-19	-6'606	-18	-6'698	-18
UR	-10'549	-301	-10'867	-311	-10'757	-307	-10'903	-310
SZ	-5'886	-43	-6'045	-44	-5'970	-42	-6'038	-42
OW	-5'296	-159	-5'447	-161	-5'393	-159	-5'465	-159
NW	-1'437	-36	-1'480	-37	-1'469	-36	-1'491	-37
GL	-5'151	-135	-5'146	-135	-5'096	-133	-5'170	-135
ZG	0	0	0	0	0	0	0	0
FR	-11'679	-46	-11'957	-46	-11'784	-45	-11'914	-44
SO	0	0	0	0	0	0	0	0
BS	-47'162	-254	-48'453	-262	-46'270	-250	-47'125	-252
BL	0	0	0	0	0	0	0	0
SH	-3'186	-43	-2'639	-36	-2'375	-32	-2'702	-36
AR	-17'102	-325	-17'601	-335	-17'425	-331	-17'673	-333
AI	-7'943	-522	-8'173	-534	-8'091	-523	-8'201	-527
SG	-1'929	-4	-1'985	-4	-1'965	-4	-2'002	-4
GR	-133'174	-709	-137'036	-729	-135'637	-719	-137'471	-722
AG	0	0	0	0	0	0	0	0
TG	-3'623	-15	-3'728	-16	-3'691	-15	-3'742	-15
TI	-31'339	-97	-31'442	-96	-32'825	-100	-34'339	-103
VD	-51'178	-78	-50'821	-77	-58'338	-87	-59'647	-87
VS	-67'907	-233	-69'838	-237	-69'090	-231	-69'999	-231
NE	-34'097	-203	-34'686	-205	-35'579	-209	-36'974	-216
GE	-100'104	-232	-113'938	-263	-99'867	-228	-100'505	-225
JU	-4'108	-59	-4'233	-61	-4'197	-60	-4'523	-65
<b>CH</b>	<b>-682'216</b>	<b>-92</b>	<b>-702'000</b>	<b>-94</b>	<b>-694'980</b>	<b>-92</b>	<b>-704'710</b>	<b>-91</b>

	Variation								
	2008 - 2009			2009 - 2010			2010 - 2011		
	total	en %	par habitant	total	en %	par habitant	total	en %	par habitant
en milliers fr.		en francs	en milliers fr.		en francs	en milliers fr.		en francs	
ZH	5'558	-6.0%	5	1'418	-1.6%	2	5'654	-6.6%	6
BE	-2'489	6.3%	-3	-4'161	9.8%	-4	-5'227	11.3%	-5
LU	-188	2.9%	-1	67	-1.0%	1	-92	1.4%	0
UR	-318	3.0%	-10	110	-1.0%	4	-146	1.4%	-3
SZ	-159	2.7%	-1	75	-1.2%	2	-68	1.1%	0
OW	-151	2.9%	-2	54	-1.0%	2	-72	1.3%	0
NW	-43	3.0%	-1	11	-0.7%	1	-22	1.5%	-1
GL	5	-0.1%	0	50	-1.0%	2	-74	1.5%	-2
ZG	0	-	0	0	-	0	0	-	0
FR	-278	2.4%	0	173	-1.4%	1	-130	1.1%	1
SO	0	-	0	0	-	0	0	-	0
BS	-1'291	2.7%	-8	2'183	-4.5%	12	-855	1.8%	-2
BL	0	-	0	0	-	0	0	-	0
SH	547	-17.2%	7	264	-10.0%	4	-327	13.8%	-4
AR	-499	2.9%	-10	176	-1.0%	4	-248	1.4%	-2
AI	-230	2.9%	-12	82	-1.0%	11	-110	1.4%	-4
SG	-56	2.9%	0	20	-1.0%	0	-37	1.9%	0
GR	-3'862	2.9%	-20	1'399	-1.0%	10	-1'834	1.4%	-3
AG	0	-	0	0	-	0	0	-	0
TG	-105	2.9%	-1	37	-1.0%	1	-51	1.4%	0
TI	-103	0.3%	1	-1'383	4.4%	-4	-1'514	4.6%	-3
VD	357	-0.7%	1	-7'517	14.8%	-10	-1'309	2.2%	0
VS	-1'931	2.8%	-4	748	-1.1%	6	-909	1.3%	0
NE	-589	1.7%	-2	-893	2.6%	-4	-1'395	3.9%	-7
GE	-13'834	13.8%	-31	14'071	-12.3%	35	-638	0.6%	3
JU	-125	3.0%	-2	36	-0.9%	1	-326	7.8%	-5
<b>CH</b>	<b>-19'784</b>	<b>2.9%</b>	<b>-2</b>	<b>7'020</b>	<b>-1.0%</b>	<b>2</b>	<b>-9'730</b>	<b>1.4%</b>	<b>1</b>

Comme l'indique le Tableau 9, les cantons présentant des charges excessives élevées, et donc qui reçoivent plus de 70 francs par habitant au titre de la compensation des charges, perçoivent des paiements compensatoires en hausse d'env. 1,4 %, soit l'équivalent de l'augmentation des dotations. Les exceptions sont le Tessin et Neuchâtel, dont les charges excessives liées à la structure démographique se sont alourdies, entraînant une croissance particulièrement élevée des paiements compensatoires. Inversement, les charges excessives de Genève ont légèrement reflué, ce qui fait que ce canton a touché des paiements compensatoires quasiment inchangés par rapport à l'année précédente.

Comme signalé plus haut, les indicateurs partiels de la compensation des charges sont relativement stables. Le Tableau 10 montre que le canton de Berne ne bénéficie plus en 2011 de la compensation des charges excessives des villes-centres Il est vrai que le montant correspondant alloué au cours des années précédentes était très faible. La quasi-totalité des ressources ainsi dégagées va au canton de Vaud.

Tableau 10 [Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 9] Paiements au titre de la compensation des charges par indicateur (en francs, 2011)

en francs

	CCG				CCS	
	Altitude	Déclivité du terrain (altitude)	Structure de l'habitat	Densité démographique	Pauvreté, structure d'âge et intégration des étrangers	Charges excessives liées aux villes-centres
ZH	-	-	-	-	17'334'755	63'122'095
BE	2'148'246	1'354'938	17'936'439	3'174'230	27'056'258	-
LU	-	-	6'697'685	-	-	-
UR	654'588	5'318'223	1'239'132	3'690'984	-	-
SZ	1'942'046	2'028'376	1'494'611	573'100	-	-
OW	378'744	2'756'830	1'058'022	1'271'664	-	-
NW	-	512'901	739'391	238'676	-	-
GL	-	3'176'859	-	1'993'350	-	-
ZG	-	-	-	-	-	-
FR	1'367'538	-	9'583'529	963'149	-	-
SO	-	-	-	-	-	-
BS	-	-	-	-	27'448'338	19'676'504
BL	-	-	-	-	-	-
SH	-	-	-	-	2'702'456	-
AR	15'957'066	209'024	1'506'791	-	-	-
AI	4'977'865	383'865	2'468'603	370'638	-	-
SG	-	-	2'001'895	-	-	-
GR	42'436'702	61'605'633	8'140'709	25'287'799	-	-
AG	-	-	-	-	-	-
TG	-	-	3'741'551	-	-	-
TI	-	9'507'724	-	4'276'996	20'554'538	-
VD	-	-	-	-	56'236'942	3'410'511
VS	25'958'724	28'508'985	575'263	14'956'460	-	-
NE	20'835'406	2'088'245	-	-	14'050'189	-
GE	-	-	-	-	69'262'581	31'242'493
JU	794'677	-	1'542'182	1'928'756	257'148	-
CH	117'451'602	117'451'602	58'725'801	58'725'801	234'903'205	117'451'602

### 3. Exécution de la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges

Le Conseil fédéral propose de préciser, par le biais d'une révision partielle de la PFCC (*projet A* du message concernant la modification de la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges ainsi que la dotation de la péréquation des ressources et de la compensation des charges entre la Confédération et les cantons pour la période de contribution 2012 à 2015), les conditions auxquelles des paiements compensatoires erronés peuvent être rectifiés rétroactivement. Une correction a posteriori ne devrait intervenir que si l'erreur est à l'origine de conséquences financières importantes pour au moins un canton et si le «montant minimal» ainsi fixé (voir plus bas) est dépassé. Le Conseil fédéral procédera d'office aux rectifications nécessaires au plus tard lorsque l'année de calcul concernée intègre pour la dernière fois l'indice des ressources d'une année de référence.

Le rapport sur l'évaluation de l'efficacité (ch. 3.4) indique les montants minimaux de chaque canton pour l'année de référence 2010. Les montants déterminants pour l'année de référence 2011 – soit à nouveau 0,17 % du potentiel suisse de ressources par habitant multipliés par la population résidente déterminante en 2011 – figurent dans le Tableau 11:

Tableau 11 [Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 14] Montants minimaux pour l'année 2011

Canton	Montant-limite <i>en francs</i>	Canton	Montant-limite <i>en francs</i>
ZH	68'470'386	SH	3'894'069
BE	50'634'596	AR	2'741'573
LU	18'784'267	AI	788'332
UR	1'809'978	SG	24'263'433
SZ	7'237'240	GR	10'031'852
OW	1'750'515	AG	30'006'325
NW	2'060'680	TG	12'361'984
GL	1'992'575	TI	17'015'160
ZG	5'630'809	VD	35'145'507
FR	13'606'834	VS	15'359'060
SO	12'978'875	NE	8'878'640
BS	9'962'385	GE	23'014'689
BL	13'927'230	JU	3'564'263

Il importe de préciser que les montants minimaux ont beau être calculés sur la base du potentiel moyen de ressources par habitant au niveau suisse, leur valeur absolue en francs (soit la valeur uniforme définie par habitant multipliée par le nombre d'habitants du

canton concerné) se réfère aux *paiements compensatoires* effectués. Un exemple servira à l'illustrer. Selon le Tableau 11, le montant minimal en vigueur pour le canton de Zurich est de 68,5 millions de francs. Par conséquent, une erreur ne sera réputée importante que si le montant versé par le canton de Zurich au titre de la péréquation des ressources ou la compensation des charges en sa faveur s'avèrent trop élevés ou trop bas d'au moins 68,5 millions de francs. Le cas échéant, les paiements compensatoires de l'année de référence en question seront recalculés et corrigés pour tous les cantons.

#### **4. Volatilité des contributions destinées à la péréquation des ressources**

La brièveté de la période d'observation, soit quatre ans, fait que dans certains cantons, la volatilité varie fortement lorsqu'une nouvelle année vient s'y ajouter. Mais ces variations sont hétérogènes entre 2010 et 2011 et s'annulent partiellement. Sur le plan suisse, l'indice des ressources a fluctué au cours de ces quatre années de 0,2 point d'indice par an seulement, soit 65 francs par habitant. A titre d'ordre de grandeur, la volatilité moyenne avoisine un pour-cent des recettes fiscales. Le rapport sur l'évaluation de l'efficacité parlait encore, pour les années 2008 à 2010, de fluctuations avoisinant 0,9 %. D'où le constat que dans l'ensemble, la volatilité est restée quasiment inchangée.

Si l'on considère un par un les cantons dans le Tableau 12, on voit que deux groupes de cantons présentent une volatilité élevée. Il s'agit des cantons à fort potentiel de ressources dont l'indice des ressources varie fortement (Zoug et Vaud) ainsi que des cantons au plus faible potentiel de ressources qui perçoivent des paiements compensatoires particulièrement élevés (Jura, Uri et Fribourg).

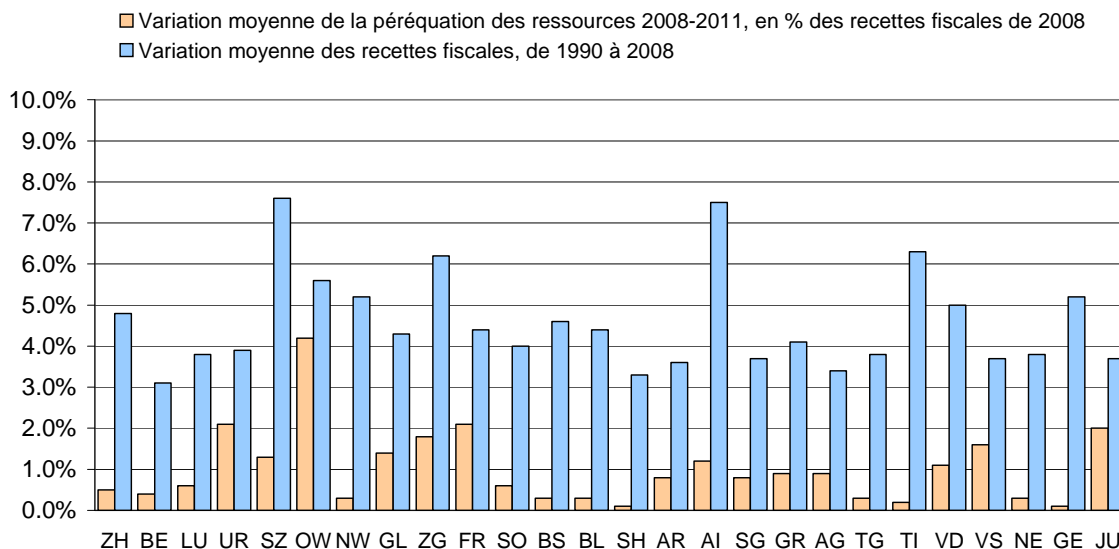
Tableau 12 [Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 15] Variation annuelle moyenne de l'indice des ressources et des paiements au titre de la péréquation des ressources de 2008 à 2011

	Indice des ressources en 2010	Variation annuelle moyenne, 2008-2011			Ø Variation des paiements compensatoires en % des recettes fiscales
		Indice des ressources	Paiement compensatoire		
			total (en milliers de fr.)	par habitant (en francs)	
Zurich	127.8	± 3.2	± 59'145	± 45	± 0.5%
Berne	74.9	± 0.8	± 27'773	± 28	± 0.4%
Lucerne	74.1	± 0.9	± 13'408	± 33	± 0.6%
Uri	57.2	± 1.6	± 3'403	± 102	± 2.1%
Schwyz	140.1	± 5.2	± 11'827	± 82	± 1.3%
Obwald	74.0	± 3.0	± 6'723	± 207	± 4.2%
Nidwald	124.5	± 1.7	± 854	± 23	± 0.3%
Glaris	65.4	± 1.4	± 2'783	± 76	± 1.4%
Zoug	246.1	± 10.2	± 20'252	± 169	± 1.8%
Fribourg	68.1	± 2.5	± 37'580	± 133	± 2.1%
Soleure	76.5	± 0.7	± 9'361	± 38	± 0.6%
Bâle-Ville	144.7	± 2.3	± 7'139	± 38	± 0.3%
Bâle-Campagne	98.2	± 2.0	± 6'364	± 24	± 0.3%
Schaffhouse	95.9	± 0.3	± 394	± 5	± 0.1%
Appenzell Rh.-E	74.1	± 1.2	± 2'351	± 46	± 0.8%
Appenzell Rh.-I	80.5	± 1.1	± 868	± 59	± 1.2%
Saint-Gall	73.6	± 1.2	± 23'009	± 47	± 0.8%
Grisons	76.9	± 1.7	± 12'761	± 66	± 0.9%
Argovie	84.5	± 1.8	± 34'015	± 58	± 0.9%
Thurgovie	73.1	± 0.4	± 3'909	± 16	± 0.3%
Tessin	95.4	± 0.8	± 5'106	± 16	± 0.2%
Vaud	120.1	± 7.6	± 76'715	± 115	± 1.1%
Valais	64.3	± 1.6	± 30'298	± 91	± 1.6%
Neuchâtel	94.1	± 1.4	± 4'110	± 24	± 0.3%
Genève	146.9	± 1.5	± 5'525	± 17	± 0.1%
Jura	62.3	± 2.2	± 9'022	± 132	± 2.0%
<b>Moyenne</b>	<b>96.7</b>	<b>± 0.2</b>	<b>± 15'950</b>	<b>± 65</b>	<b>± 1.0%</b>

La variation absolue a été calculée à chaque fois, pour éviter que des variations négatives et positives ne s'annulent. Les signes (+) et (-) n'ont pas été pris en compte (adoption du symbole "±").  
Exemple: la moyenne des valeurs absolues -3% et 5% correspond à  $(3 + 5) \div 2 = \pm 4\%$

De tous les cantons, Obwald reste celui présentant la volatilité la plus élevée. La Figure 2 montre qu'elle y est déjà presque aussi grande que les fluctuations de recettes fiscales. La raison tient à la vigoureuse croissance de son potentiel de ressources. Il en résulte une forte diminution annuelle des paiements compensatoires, et donc une volatilité élevée. Uri, Fribourg et le Jura affichent également une volatilité égale ou supérieure à 2 % de leurs recettes fiscales. Mais dans ces trois cantons, la forte volatilité s'explique par la contraction régulière de l'indice des ressources, combinée à la progressivité des paiements compensatoires reçus.

Figure 2 [Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: figure 4] Variation moyenne des paiements compensatoires de 2008 à 2011 et variation moyenne des recettes fiscales



En 2011 également, les paiements varient au pro rata de l'évolution des recettes fiscales standardisées. Ce constat vaut aussi bien pour les contributions des cantons à fort potentiel de ressources (Figure 3) que pour les versements effectués aux cantons à faible potentiel de ressources (Figure 4). Les deux graphiques montrent dans quelle mesure leurs paiements compensatoires varient sous l'effet d'une hausse ou d'une baisse de leurs recettes fiscales standardisées (RFS) par habitant. Que le potentiel de ressources soit fort ou faible, les paiements compensatoires présentent des variations moins marquées que les RFS. Par conséquent, tous les cantons restent incités à accroître par leurs propres moyens leur potentiel de ressources, tant que leur charge fiscale n'est pas trop basse.

Comme on pouvait s'y attendre, les données de 2011 entraînent des fluctuations marquées au niveau des paiements compensatoires.

Figure 3 [Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: figure 5] Variation des RFS et des paiements par habitant en francs; cantons à fort potentiel de ressources; 2010-2011

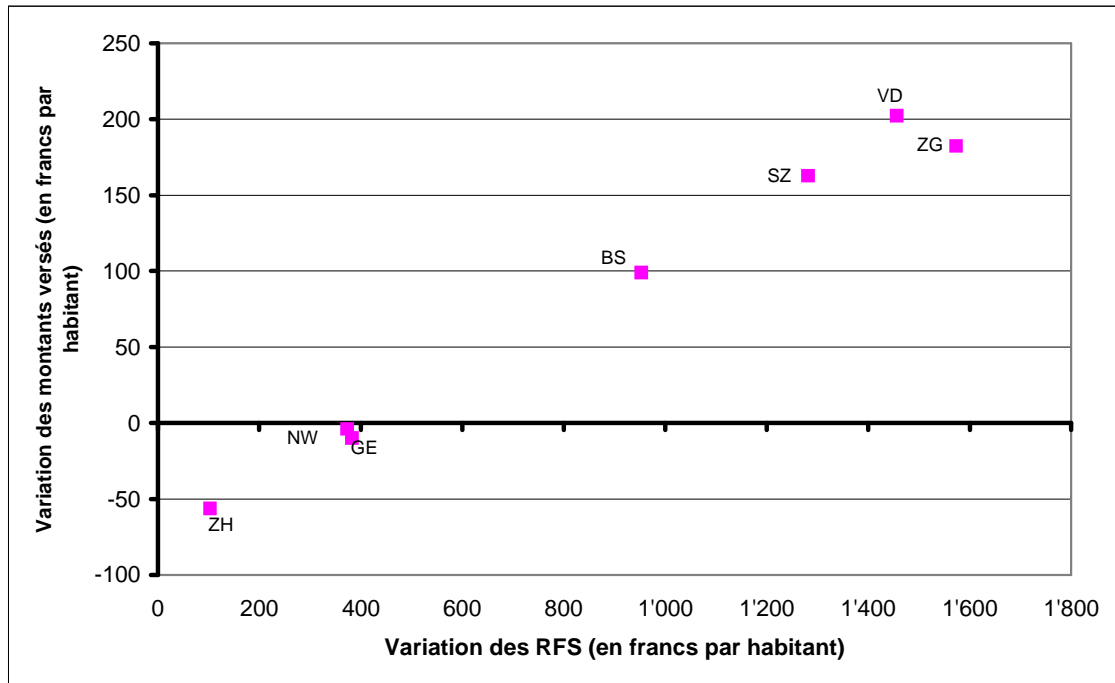
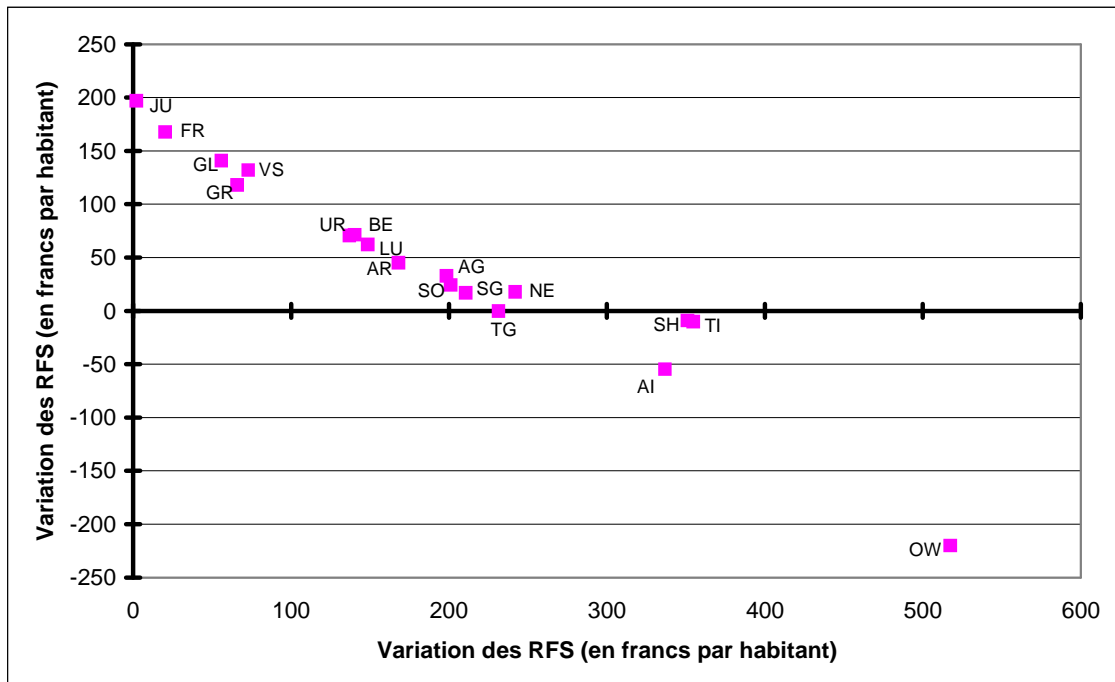


Figure 4 [Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: figure 6] Variation des RFS et des paiements par habitant en francs; cantons à faible potentiel de ressources; 2010-2011



## 5. Réalisation des buts de la péréquation financière

### 5.1. Renforcement de l'autonomie financière des cantons

Une mise à jour de ce chapitre est superflue, faute de chiffres plus récents.

### 5.2. Réduction des disparités en ce qui concerne la capacité financière

En 2011 aussi, l'écart-type se creuse et la fourchette s'élargit sensiblement, avant comme après la péréquation. Mais il faut se souvenir, lors de l'interprétation de ces données, que cette augmentation des disparités ne permet aucune conclusion quant à l'influence de la nouvelle péréquation financière. En effet, la base de données s'appuie sur les années 2005 à 2007, soit avant le passage à la RPT. Seul le deuxième rapport sur l'évaluation de l'efficacité livrera de premiers indices à ce sujet.

Le Tableau 13 montre très clairement qu'en 2011, l'effet modérateur de la péréquation des ressources (illustré par la différence entre les indices avant et après péréquation) s'est encore accentué.

Tableau 13 [Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 17] Fourchette entre les valeurs extrêmes et écart-type de l'indice des recettes fiscales standardisées (RFS) avant et après la péréquation des ressources, 2008 à 2011

		2008	2009	2010	2011	Différence 2008-11
Ecart-type	Indice RFS avant péréquation	33.6	35.3	37.5	39.8	6.2
	Indice RFS après péréquation	23.9	25.3	27.3	29.3	5.4
	Différence	-9.8	-10.0	-10.2	-10.5	-0.7
Fourchette entre les cantons à fort potentiel de ressources ou à faible potentiel de ressources	Indice RFS avant péréquation	153.7	163.4	179.0	188.9	35.2
	Indice RFS après péréquation	106.5	114.3	126.6	135.7	29.2
	Différence	-47.2	-49.1	-52.4	-53.2	-6.0

Tableau 14 [Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 18] Variation moyenne en pourcentage de l'indice des recettes fiscales standardisées sous l'effet de la péréquation des ressources

	2008	2009	2010	2011
Cantons à faible potentiel de ressources	15.5%	15.8%	16.1%	15.7%
Cantons à fort potentiel de ressources	-4.6%	-4.6%	-4.6%	-5.5%
Rapport (ligne 1 : ligne 2)	3.3	3.4	3.5	2.8

Le passage de Bâle-Campagne, auparavant canton fort, parmi les cantons faibles a eu un impact marqué, notamment, sur la variation moyenne en pourcentage de l'indice des RFS

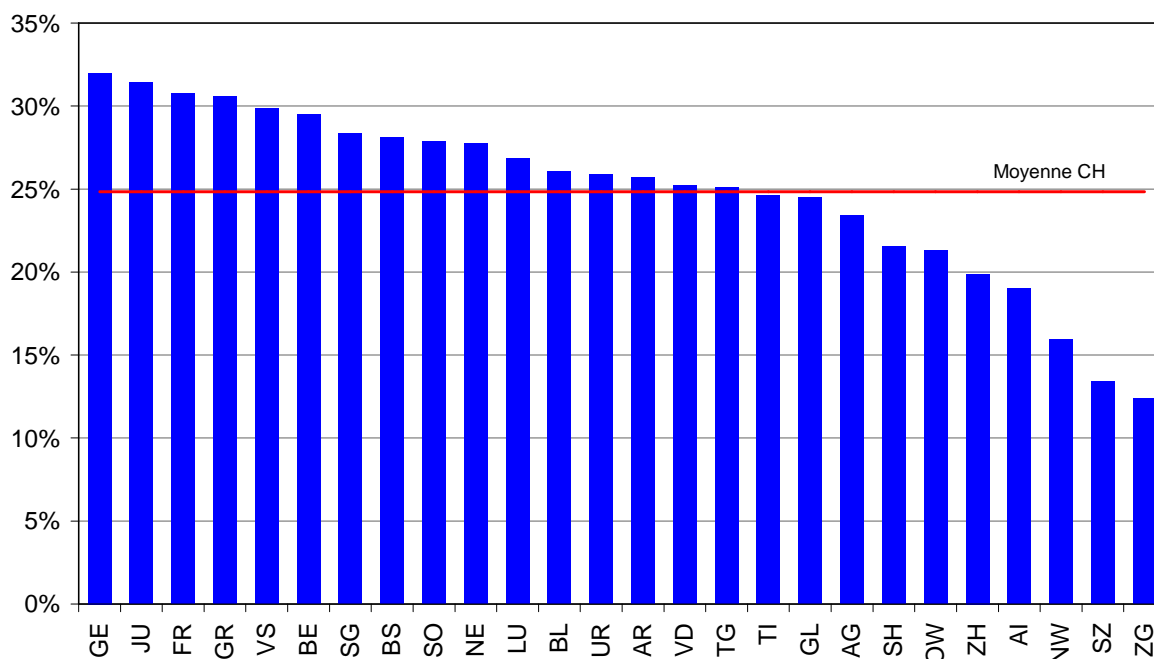


des cantons à fort potentiel de ressources entre 2010 et 2011. Or même après correction de ce facteur extraordinaire, ceux-ci continuent de subir en moyenne, en 2011, une réduction plus marquée en pourcentage de leurs RFS, Vaud et Schwyz ayant dû s'acquitter de versements sensiblement plus élevés. Néanmoins, l'augmentation en pourcentage des RFS des cantons à faible potentiel de ressources est quasiment trois fois plus élevée que la réduction subie par les cantons à fort potentiel de ressources.

### **5.3. Maintien de la compétitivité fiscale au niveau national et international**

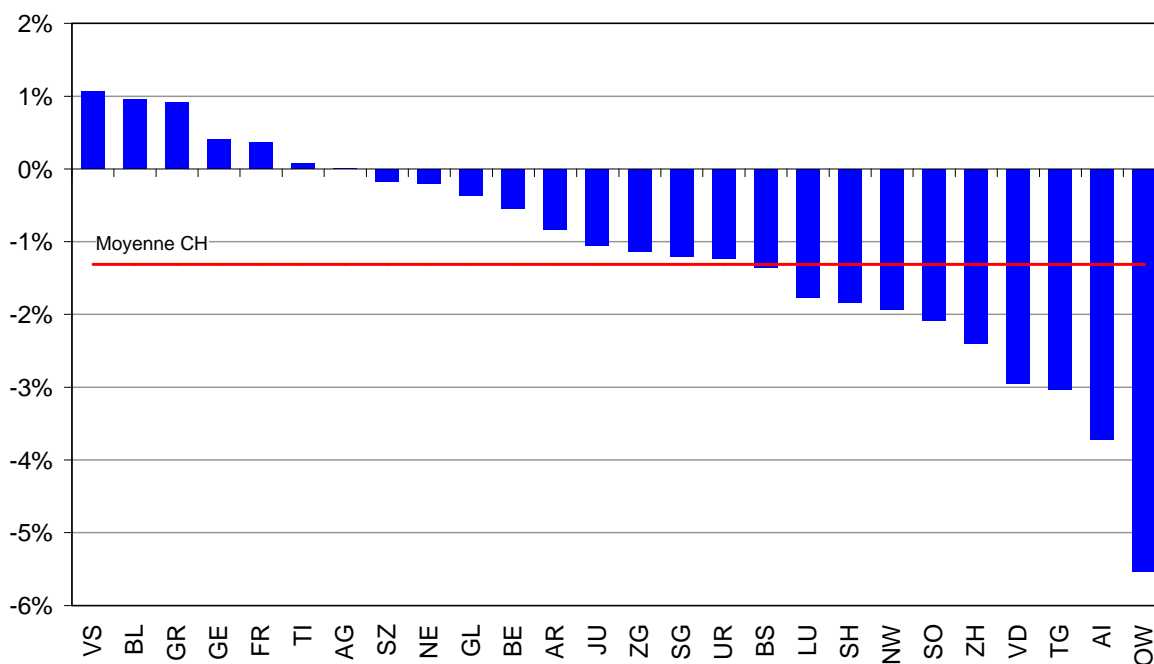
L'indice d'exploitation du potentiel fiscal est désormais disponible pour l'année 2011. Il a été calculé avec les données fiscales des années 2005 à 2007, autrement dit encore avant l'introduction de la RPT. Si l'on compare l'exploitation fiscale du potentiel de ressources avec les chiffres de l'année précédente, Vaud est le canton qui affiche la plus forte baisse (-3,2 points d'indice). En 2010, ce canton se classait encore au 18<sup>e</sup> rang, alors qu'il se hisse déjà au 12<sup>e</sup> rang pour l'année de référence 2011 (voir Figure 5). Les cantons d'Obwald (-2,4), Appenzell Rhodes-Intérieures (-1,6), Uri, Schaffhouse et Bâle-Ville (tous deux -1,1) ont également réduit leur charge fiscale de plus d'un point de pourcentage. La plus forte augmentation enregistrée en matière d'exploitation du potentiel fiscal est de 0,4 point seulement (Grisons).

Figure 5 [Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: figure 7] Exploitation du potentiel fiscal par canton en % en 2011



Si l'on considère la variation survenue dans la période 2008-11, on constate une nette tendance à la réduction en matière d'exploitation du potentiel fiscal. La Figure 6 montre que pendant cette période quadriennale, seuls sept cantons ont alourdi leur charge fiscale. A l'exception de Genève, les cantons à fort potentiel de ressources n'ont pas exploité depuis 2008 une plus grande partie de leur potentiel de ressources. Les autres cantons ont diminué, spectaculairement parfois, le taux correspondant.

Figure 6 [Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: figure 8] Variation de l'exploitation fiscale en points de pourcentage de 2008 à 2011

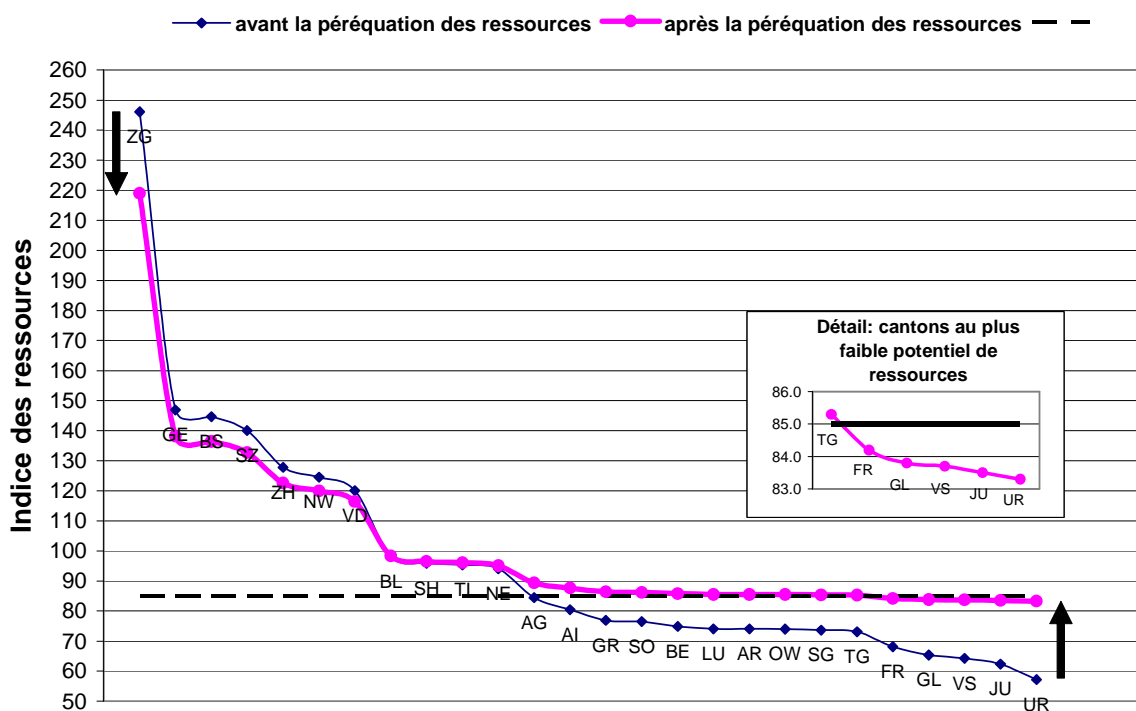


Il ressort de la Figure 6 que même les cantons à faible potentiel de ressources ont réduit – fortement parfois – leur charge fiscale durant les quatre dernières années, à commencer par Obwald (-5,5 %), Appenzell Rhodes-Intérieures (-3,7 %) et la Thurgovie (-3,0 %).

#### 5.4. Garantie d'une dotation minimale en ressources financières

La Figure 7 montre à partir des chiffres de l'année de référence 2011 la capacité financière des cantons, tant avant qu'après la péréquation des ressources. A propos de la dotation minimale, la situation n'est guère différente des années de référence 2008 à 2010. Toutefois au Valais, au Jura et à Uri, dont la capacité financière après la péréquation des ressources n'atteignait pas complètement la valeur-cible de 85 points d'indice déjà pour l'année de référence 2010, viennent s'ajouter Fribourg et Glaris. Il s'agit de deux cantons qui – à l'instar du Jura – perçoivent des paiements de la compensation des cas de rigueur. Selon l'art. 19, al. 8, PFCC, ces prestations doivent être prises en considération lors de l'examen visant à mesurer si l'objectif de dotation minimale a été atteint. Il s'ensuit qu'à l'issue de la péréquation des ressources et de la compensation des cas de rigueur, Glaris, Fribourg et le Jura dépassent largement la dotation minimale de 85 points d'indice pour l'année de référence 2011.

Figure 7 Indice des ressources avant et après la péréquation des ressources, 2011



## 5.5. Compensation des charges excessives

Le montant des charges excessives n'a pas fait l'objet de nouveaux calculs. Mais les deux expertises correspondantes d'Ecoplan, datant des années 2004 et 2009, montrent que les charges excessives ne changent guère à moyen terme. Le tableau 26 du rapport sur l'évaluation de l'efficacité, indiquant les effets d'une pondération selon l'expertise d'Ecoplan, a toutefois été recalculé sur la base des paiements compensatoires de 2011. Le résultat figure dans le Tableau 15. Comme on pouvait s'y attendre, les changements sont minimes par rapport à l'année 2010.

Tableau 15 [Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 26] Effets de l'expertise Ecoplan sur la base des paiements compensatoires de 2011

(+) charge pour le canton; (-) allègement pour le canton

Canton	Compensation des charges: paiements en 2011						
	Paiements effectifs		Expertise Ecoplan		Différences		
	total	par habitant	total	par habitant	total	en %	par habitant
	en milliers de fr.	en francs	en milliers de fr.	en francs	en milliers de fr.	en %	en francs
ZH	-80'457	-60	-168'654	-125	-88'198	-109.6%	-65
BE	-51'670	-53	-45'609	-47	6'061	11.7%	6
LU	-6'698	-18	-5'626	-15	1'072	16.0%	3
UR	-10'903	-315	-6'207	-179	4'696	43.1%	136
SZ	-6'038	-43	-3'336	-23	2'702	44.8%	19
OW	-5'465	-160	-3'121	-91	2'344	42.9%	69
NW	-1'491	-37	-1'008	-25	483	32.4%	12
GL	-5'170	-135	-2'769	-73	2'401	46.4%	63
ZG	-	-	-	-	-	-	-
FR	-11'914	-44	-9'318	-35	2'596	21.8%	10
SO	-	-	-	-	-	-	-
BS	-47'125	-247	-74'397	-390	-27'273	-57.9%	-143
BL	-	-	-	-	-	-	-
SH	-2'702	-36	-2'675	-36	27	1.0%	0
AR	-17'673	-337	-8'055	-153	9'617	54.4%	183
AI	-8'201	-541	-4'592	-303	3'609	44.0%	238
SG	-2'002	-4	-1'682	-4	320	16.0%	1
GR	-137'471	-712	-68'743	-356	68'728	50.0%	356
AG	-	-	-	-	-	-	-
TG	-3'742	-16	-3'143	-13	599	16.0%	2
TI	-34'339	-104	-27'422	-83	6'918	20.1%	21
VD	-59'647	-86	-63'860	-92	-4'212	-7.1%	-6
VS	-69'999	-233	-34'128	-113	35'871	51.2%	119
NE	-36'974	-216	-23'538	-138	13'436	36.3%	79
GE	-100'505	-225	-143'552	-321	-43'047	-42.8%	-96
JU	-4'523	-66	-3'272	-48	1'250	27.6%	18
<b>CH</b>	<b>-704'710</b>	<b>-91</b>	<b>-704'710</b>	<b>-91</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### **5.6. Garantie d'une compensation des charges équitable entre les cantons**

Faute de nouvelles informations depuis le premier rapport sur l'évaluation de l'efficacité, il faudra attendre le deuxième rapport pour procéder à une analyse quantitative de la collaboration intercantonale avec compensation des charges.

## **6. Analyse de la phase de transition**

### *Neutralité budgétaire*

Comme le passage à la RPT a engendré pour les cantons une charge supplémentaire de 100 millions de francs par an, le message concernant la dotation de la péréquation des ressources et de la compensation des charges entre la Confédération et les cantons pour la période de contribution 2012 à 2015 prévoit d'augmenter la contribution de base de la Confédération de 112 millions de francs au total (100 millions de francs et une rémunération permanente de 3 % des 400 millions de francs que les cantons n'ont pas touchés entre 2008 et 2011). Une telle hausse, extrapolée ici sur la base des chiffres de 2011, aurait des conséquences financières pour tous les cantons sauf Zoug, seul canton à ne bénéficier ni de la péréquation des ressources, ni de la compensation des charges. Les cantons de Berne, Valais et Saint-Gall auraient tous trois reçus des paiements supplémentaires dépassant 10 millions de francs, soit à peine plus de 2 % des paiements reçus au titre de la péréquation des ressources et de la compensation des charges.

Tableau 16 Simulation des effets d'une augmentation de la dotation de 112 millions de francs sur les paiements compensatoires en 2011

	Variation des paiements en 2011				PR + CC	Variations en %
	Péréquation des ressources	Compensation des charges				
		CCG	CCS	Total		
Zurich	0	0	3'516'443	3'516'443	<b>3'516'443</b>	4.4%
Berne	20'140'727	1'075'772	1'182'519	2'258'291	<b>22'399'018</b>	2.5%
Lucerne	7'648'856	292'729	0	292'729	<b>7'941'584</b>	2.3%
Uri	919'085	476'523	0	476'523	<b>1'395'607</b>	1.7%
Schwyz	0	263'902	0	263'902	<b>263'902</b>	4.4%
Obwald	714'816	238'864	0	238'864	<b>953'680</b>	2.6%
Nidwald	0	65'164	0	65'164	<b>65'164</b>	4.4%
Glaris	963'345	225'969	0	225'969	<b>1'189'314</b>	1.9%
Zoug	0	0	0	0	<b>0</b>	0.0%
Fribourg	6'328'968	520'722	0	520'722	<b>6'849'690</b>	1.9%
Soleure	4'903'066	0	0	0	<b>4'903'066</b>	2.5%
Bâle-Ville	0	0	2'059'636	2'059'636	<b>2'059'636</b>	4.4%
Bâle-Campagne	248'589	0	0	0	<b>248'589</b>	7.9%
Schaffhouse	208'165	0	118'113	118'113	<b>326'279</b>	5.4%
Appenzell Rh.-E	1'116'354	772'410	0	772'410	<b>1'888'764</b>	2.8%
Appenzell Rh.-I	253'480	358'431	0	358'431	<b>611'912</b>	3.6%
Saint-Gall	10'018'156	87'495	0	87'495	<b>10'105'650</b>	2.3%
Grisons	3'737'298	6'008'293	0	6'008'293	<b>9'745'591</b>	3.4%
Argovie	7'723'817	0	0	0	<b>7'723'817</b>	3.3%
Thurgovie	5'172'678	163'528	0	163'528	<b>5'336'206</b>	2.2%
Tessin	1'054'646	602'474	898'356	1'500'830	<b>2'555'475</b>	4.9%
Vaud	0	0	2'606'948	2'606'948	<b>2'606'948</b>	4.4%
Valais	7'518'311	3'059'391	0	3'059'391	<b>10'577'703</b>	2.0%
Neuchâtel	753'545	1'001'900	614'077	1'615'977	<b>2'369'522</b>	4.6%
Genève	0	0	4'392'669	4'392'669	<b>4'392'669</b>	4.4%
Jura	1'776'099	186'433	11'239	197'672	<b>1'973'770</b>	1.6%
<b>Suisse</b>	<b>81'200'000</b>	<b>15'400'000</b>	<b>15'400'000</b>	<b>30'800'000</b>	<b>112'000'000</b>	2.6%

## 7. Effets anticipés de la RPT

Les chiffres publiés dans le rapport sur l'évaluation de l'efficacité restent d'actualité.

## 8. Compensation des cas de rigueur et limite maximale des charges

### *Reconduction de la compensation des cas de rigueur*

La compensation des cas de rigueur a été fixée sur la base du bilan global (hypothétique) de la RPT pour 2004/05. Il est donc intéressant de voir comment les cantons bénéficiaires de la compensation des cas de rigueur ont évolué depuis lors. Les indices des ressources des huit cantons ayant droit à la compensation des cas de rigueur ont progressé entre 2004/05 et 2011 dans les cantons d'Obwald, Schaffhouse et Neuchâtel. Dans les cinq au-

tres cantons, les indices des ressources ont diminué, et même fortement dans le canton de Glaris. Les chiffres détaillés figurent dans le Tableau 17.

Tableau 17 [Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 28] Evolution de l'indice des ressources des cantons ayant droit à la compensation des cas de rigueur, depuis 2004/2005

Nombre de points

Année de référence Années de calcul	2004/2005	2008		2009		2010		2011		Paiements au titre de la compensation des cas de rigueur*
	1998-2001	2003-2004		2003-2005		2004-2006		2005-2007		
	Indice	Indice	Evolution depuis 2004/2005	Indice	Evolution depuis 2004/2005	Indice	Evolution depuis 2004/2005	Indice	Evolution depuis 2004/2005	
Berne	74.0	77.3	3.4	77.1	3.2	76.5	2.6	74.9	1.0	-36'041
Lucerne	77.0	77.0	0.0	76.5	-0.5	75.5	-1.5	74.1	-2.9	-17'857
Obwald	67.0	67.4	0.5	66.1	-0.9	70.7	3.8	74.0	7.1	-8'898
Glaris	96.1	69.8	-26.3	69.0	-27.1	67.6	-28.5	65.4	-30.7	-7'521
Fribourg	74.9	75.6	0.7	73.6	-1.3	70.9	-4.0	68.1	-6.8	-133'273
Schaffhouse	92.9	96.6	3.8	96.2	3.4	95.7	2.9	95.9	3.1	-5'402
Neuchâtel	91.0	96.9	6.0	97.6	6.7	95.2	4.3	94.1	3.1	-106'018
Jura	66.5	69.0	2.5	67.4	0.9	65.1	-1.4	62.3	-4.2	-18'247

\* En milliers de francs. Le montant des paiements au titre de la compensation des cas de rigueur demeure identique pendant les huit premières années.

Le Tableau 18 montre qu'à l'exception de Glaris, les cantons ayant bénéficié au départ de la compensation des cas de rigueur ont tous amélioré leurs recettes fiscales standardisées entre 2004/05 et 2011. Glaris est tout de même parvenu à maintenir le niveau de ses RFS, grâce à la péréquation des ressources et à la compensation des cas de rigueur – cette dernière n'ayant apporté qu'une faible contribution dans ce contexte.

Tableau 18 [Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 29] Evolution des recettes fiscales standardisées par habitant des cantons ayant droit à la compensation des cas de rigueur, en 2011 par rapport à 2004/2005, avant et après la péréquation des ressources et la compensation des cas de rigueur

Montant par habitant (francs)

	Année de référence 2004/2005 Années de calcul 1998-2001			Année de référence 2011 Années de calcul 2005-2007					
	RFS avant péréquation des ressources et compensation des cas de rigueur	RFS après péréquation des ressources	RFS après péréquation des ressources et compensation des cas de rigueur	RFS avant péréquation des ressources et compensation des cas de rigueur	Evolution depuis 2004/2005	RFS après péréquation des ressources	Evolution depuis 2004/2005	RFS après péréquation des ressources et compensation des cas de rigueur	Evolution depuis 2004/2005
BE	5'225	6'071	6'105	6'120	895	7'008	938	7'062	957
LU	5'441	6'129	6'177	6'051	610	6'986	857	7'052	875
OW	4'729	5'991	6'265	6'046	1'317	6'987	996	7'270	1'005
GL	6'787	6'830	7'026	5'342	-1'445	6'846	16	7'061	35
FR	5'293	6'088	6'648	5'564	270	6'880	792	7'408	760
SH	6'563	6'660	6'732	7'839	1'276	7'884	1'224	7'974	1'242
VD	6'835	6'866	6'951	9'814	2'980	9'510	2'643	9'510	2'559
NE	6'426	6'573	7'208	7'690	1'264	7'772	1'199	8'414	1'206
JU	4'699	5'988	6'256	5'091	392	6'822	834	7'107	851



Le tableau 30 du rapport sur l'évaluation de l'efficacité montre l'évolution des recettes fiscales standardisées depuis 2004/05, dans l'hypothèse où la compensation des cas de rigueur aurait été abandonnée en 2010. Si l'on actualise la simulation montrant les effets d'un abandon hypothétique de la compensation des cas de rigueur avec les données de l'année de référence 2011, la situation s'améliore dans tous les cantons en comparaison de 2010. Il est vrai que le canton de Glaris continuerait de disposer de moins de moyens financiers qu'en l'année de référence 2004/05, mais la différence diminue de plus de la moitié. De même Fribourg, qui aurait disposé en 2010, sans compensation des cas de rigueur, de quasiment autant de moyens financiers que dans les années 2004/05 avec compensation des cas de rigueur, affiche une amélioration sensible grâce à la croissance de son potentiel de ressources en 2011. Or malgré cette évolution positive, l'abandon de la compensation des cas de rigueur aurait pour conséquence immédiate de lourdes pertes financières, notamment pour Glaris, Neuchâtel, Fribourg et le Jura.

Tableau 19 [Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 30] Evolution hypothétique des recettes fiscales standardisées par habitant des cantons ayant droit à la compensation des cas de rigueur, en 2010 par rapport à 2004/2005, avant et après la péréquation des ressources et la compensation des cas de rigueur, en cas d'abandon de la compensation des cas de rigueur au cours de l'année 2011

Montant par habitant (francs)

	Année de référence 2004/2005 Années de calcul 1998-2001			Année de référence 2011 Années de calcul 2005-2007					
	RFS avant péréquation des ressources et compensation des cas de rigueur	RFS après péréquation des ressources	RFS après péréquation des ressources et compensation des cas de rigueur	RFS avant péréquation des ressources et compensation des cas de rigueur	Evolution depuis 2004/2005	RFS après péréquation des ressources	Evolution depuis 2004/2005	RFS après péréquation des ressources et compensation des cas de rigueur	Evolution depuis 2004/2005
BE	5'225	6'071	6'105	6'120	895	7'008	938	7'008	903
LU	5'441	6'129	6'177	6'051	610	6'986	857	6'986	809
OW	4'729	5'991	6'265	6'046	1'317	6'987	996	6'987	722
GL	6'787	6'830	7'026	5'342	-1'445	6'846	16	6'846	-180
FR	5'293	6'088	6'648	5'564	270	6'880	792	6'880	232
SH	6'563	6'660	6'732	7'839	1'276	7'884	1'224	7'884	1'152
VD	6'835	6'866	6'951	9'814	2'980	9'510	2'643	9'510	2'559
NE	6'426	6'573	7'208	7'690	1'264	7'772	1'199	7'772	564
JU	4'699	5'988	6'256	5'091	392	6'822	834	6'822	566

*Limite maximale des charges pour les cantons à fort potentiel de ressources*

Comme le montre le Tableau 20, les paiements compensatoires diminuent en 2011 également, que ce soit en pour-cent du potentiel de ressources supérieur à la moyenne ou en termes de «surplus» de RFS.

Tableau 20 [Rapport sur l'évaluation de l'efficacité: tableau 31] Chiffres détaillés permettant d'évaluer un éventuel plafonnement des paiements compensatoires des cantons à fort potentiel de ressources, 2008 – 2011

	Contribution en milliers de francs				Contribution en francs par habitant			
	2008	2009	2010	2011	2008	2009	2010	2011
ZH	506'841	592'490	617'686	553'523	397	462	478	423
SZ	48'632	49'898	60'787	84'510	362	369	445	612
NW	14'691	15'908	14'661	14'688	381	411	375	373
ZG	177'383	191'979	215'644	238'695	1'707	1'833	2'032	2'220
BS	114'968	111'568	110'251	129'321	602	585	578	680
BL	16'729	10'524	4'714	0	63	40	18	0
VD	55'879	15'508	67'931	196'542	86	24	102	293
GE	323'875	326'935	314'455	313'424	753	756	721	713

	Contribution en pour-cent du potentiel de ressources				Contribution en pour-cent du potentiel de ressources supérieur à la moyenne			
	2008	2009	2010	2011	2008	2009	2010	2011
ZH	1.2%	1.3%	1.2%	1.1%	5.5%	5.3%	5.1%	4.9%
SZ	1.1%	1.1%	1.2%	1.4%	5.5%	5.3%	5.1%	4.9%
NW	1.1%	1.2%	1.0%	1.0%	5.5%	5.3%	5.1%	4.9%
ZG	3.0%	3.0%	3.0%	2.9%	5.5%	5.3%	5.1%	4.9%
BS	1.6%	1.5%	1.4%	1.5%	5.5%	5.3%	5.1%	4.9%
BL	0.2%	0.1%	0.1%	-	5.5%	5.3%	5.1%	-
VD	0.3%	0.1%	0.3%	0.8%	5.5%	5.3%	5.1%	4.9%
GE	1.9%	1.8%	1.7%	1.6%	5.5%	5.3%	5.1%	4.9%

	Contribution en pour-cent des recettes fiscales standardisées (RFS)				Contribution en pour-cent des RFS supérieures à la moyenne			
	2008	2009	2010	2011	2008	2009	2010	2011
ZH	4.2%	4.6%	4.6%	4.1%	19.7%	19.5%	19.0%	18.6%
SZ	3.9%	3.9%	4.4%	5.3%	19.7%	19.5%	19.0%	18.6%
NW	4.0%	4.2%	3.8%	3.7%	19.7%	19.5%	19.0%	18.6%
ZG	10.6%	10.8%	11.0%	11.0%	19.7%	19.5%	19.0%	18.6%
BS	5.7%	5.5%	5.3%	5.7%	19.7%	19.5%	19.0%	18.6%
BL	0.8%	0.5%	0.2%	-	19.7%	19.5%	19.0%	-
VD	1.1%	0.3%	1.2%	3.0%	19.7%	19.5%	19.0%	18.6%
GE	6.7%	6.6%	6.2%	5.9%	19.7%	19.5%	19.0%	18.6%

Les paiements compensatoires, exprimés en pour-cent du potentiel de ressources supérieur à la moyenne, ont diminué de 0,2 point par an et se situent en 2011 en dessous de la barre de 5 %. Il s'ensuit que malgré l'augmentation, en valeur nominale, des paiements à la péréquation financière, la charge relative des cantons à fort potentiel de ressources poursuit sa lente décline. Les chiffres de l'année 2011 ne livrent par conséquent aucun nouvel élément qui justifierait l'introduction d'un plafonnement desdits paiements compensatoires.